

FORMATION AU TRANSFERT HORIZONTAL ERP J & U

OBJECTIF :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux personnels chargés de la sécurité de connaître les principes fondamentaux de sécurité spécifiques aux ERP J & U et d'appliquer les consignes d'évacuation et le transfert horizontal du public.

Modalité d'organisation

Public : Personnel désigné équipier d'évacuation par l'exploitant d'un ERP J ou U

Prérequis : Aucun

Effectif : 12 participant(e)s maximum par session

Durée : 2 heures 30 minutes en présentiel
+ 30 minutes avec un exercice d'évacuation (en option)



Pour tout renseignement concernant l'accessibilité, contacter le référent appui à la mobilité :
mail : poleformation@2l-ips.com

Programme de la formation

Théorie

- ✦ Connaître la réglementation de base spécifique aux ERP type J ou U
- ✦ Savoir reconnaître un signal d'alarme générale sélective
- ✦ Connaître les procédures d'alerte de l'établissement
- ✦ Savoir exploiter les bases du système de sécurité incendie (SSI)
- ✦ Être capable d'agir en tant qu'équipier d'évacuation en ERP type J ou U: transfert horizontal, évacuation jusqu'au point de rassemblement, accueil des services de secours

Pratique

- ✦ Reconnaissance des moyens de secours et du cheminement d'évacuation
- ✦ Visite de site

Outils pédagogiques

- ✦ Visuels sur vidéo projecteur
- ✦ Générateur de fumée froide (pour un exercice d'évacuation sur demande de l'exploitant)
- ✦ Simulateur de flammes
- ✦ Feedback à chaud

Documents délivrés

- ✦ Livret évacuation en établissements de soins
- ✦ Une attestation de fin de formation « Equipier d'évacuation en ERP type J & U » avec validation des compétences
- ✦ Signature du registre de sécurité

Cadre réglementaire

Notre intervention permet de répondre aux obligations du chef d'établissement en matière de formation du personnel :

- ✦ Article R4227-38 et R4227-39 du Code du Travail ainsi qu'aux obligations réglementaires des établissements recevant du public (J35 J36 ; U47)

Intervenants

Sapeurs-Pompiers et Chargés de Sécurité, spécialistes de la prévention en établissements recevant du public, immeubles de grande hauteur, établissement recevant des travailleurs et manifestations - évènementiel.

Répartition

